Séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue lundi le 25 août 2014, à l'Édifice municipal de Rivière-Héva à compter de 19h05, sous la présidence de Monsieur Réjean Guay, maire, à laquelle sont présents :

Madame et messieurs les conseillers suivants :

Ginette Noël Gravel
Jacques Saucier
Yvon Charette
Jean-Guy Lapierre
Charles Desrochers
John Chomyshyn

Madame Nathalie Savard, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

Suite au consentement unanime des membres du conseil municipal présents sur le territoire de la municipalité de renoncer à l'avis de convocation et qu'en vertu de l'article 157 du Code municipal, malgré les articles précédents, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une session du conseil ne peut être invoqué lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y ont assisté.

Formant quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

**2014-08-205 <u>Adoption de l'ordre du jour</u>**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

**2014-08-206 <u>Dossier M Frédéric Marquis</u>**

Attendu la résolution #2014-08-191 que le propriétaire du lot 3 000 354 devra respecter les normes des règlements d'urbanisme en ce qui concerne la construction de son garage, qui est en arrêt de travaux dû à une non-conformité par rapport à la demande du permis de construction;

Attendu une rencontre suite à la séance du 11 août 2014;

Attendu que le garage devra diminuer de superficie pour être conforme;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'accorder un délai jusqu'au 31 décembre 2016 pour que la hauteur de la résidence principale devienne conforme (égale ou supérieure à celle du garage). En cas de défaut, le permis pour le garage sera invalide.

Adopté

**2014-08-207 <u>Dossier Mme Mélissa Chartier et M Mathieu Cloutier</u>**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu d'autoriser un délai jusqu'au 31 décembre 2015 pour la conformité de la hauteur du bâtiment principal. Les propriétaires devront s'engager à respecter cette entente.

**<u>Questions du public</u>**

Aucune question.

**2014-08-208** **<u>Levée de la séance</u>**

À 19h10, il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu que la séance soit et est levée.

Adoptée

| | |
|---|---|
| Réjean Guay<br>Maire | Nathalie Savard<br>Directrice générale<br>Secrétaire-trésorière |